

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2002

25 septembre 2010

SOMMAIRE

Albatros Performance	96076	«MARC MICHELS ARCHITECTES», so-	
Amuco	96096	ciété à responsabilité limitée	96063
Angerbach S.à r.l.	96082	Marsil S.A.	96067
Aphilion SIF	96093	Matériaux de Construction Nic. Wilwert et	
Athena Private Equity S.A.	96089	Fils S.à r.l.	96085
Atlantic Iron S.à r.l.	96081	Naftofina Holding S.A.	96096
Belval Plaza I Apartments S.à r.l.	96063	New Europe Investments Holdings S.A.	
Belval Plaza II Apartments S.à r.l.	96065	96073
Belval Plaza II Mall S.à r.l.	96066	New Star International Property (Luxem-	
Belval Plaza II S.à r.l.	96066	bourg Three) S.à r.l.	96093
Belval Plaza I Mall S.à r.l.	96064	Nogra S.A.	96096
Belval Plaza I S.à r.l.	96064	Northern Digital S. à r.l.	96076
Belval Plaza Tower S.à r.l.	96067	Novapol Holdings S.à r.l.	96093
Cafruta S.A.	96072	Oedipus S.A.	96079
Capital Target Europe S.A.	96092	Options Conseil sarl	96096
Captiva Capital Luxembourg Partners III		Pajo Holdings S.A.	96080
S.C.A.	96086	Papiers Invest (Luxembourg) S.A.	96080
Captiva Capital (Luxembourg) Partners		Parkridge C.E.R. Holdings S.à r.l.	96081
S.C.A.	96079	Parkridge EBC Central Holding S.à r.l. ...	96079
CertAsig Holdings S.A.	96067	Partimmobiliare S.A.	96082
Chifra S.A.	96062	Pecunia S.A.	96082
Coral Luxco S.à r.l.	96074	Quanstrom Investments S.à r.l.	96083
DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.		Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à	
.....	96092	r.l.	96083
E.C.M. Promotions s.à r.l.	96073	Restate S.A.	96085
Etoile Ebene S.C.I., Société Civile Immobilière		Sauk Center S.A.	96086
.....	96090	Snack Ishtar S.à r.l.	96088
F.M.M.C. s.à r.l.	96087	Springfalls S.à r.l.	96086
Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l.	96050	Ulysse Investissement II S.C.A.	96068
GrandVes Invest S.A.	96064	UTCA Finance S.A.	96063
Imtex S.A.	96072	valentiny engineering	96065
IPN Unternehmensberatung S.A.	96093	Velvett S.à r.l.	96087
Klépierre Météores	96074	Vintage Capital S.A.	96087
LSF6 Lux Investments II S. à r.l.	96077	VP Lux S.à r.l.	96094
Maggie S.à r.l.	96073		

Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.833.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of August.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Foresight European Solar Fund L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, United Kingdom, having its registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, and registered under file number 1048,

represented by Mr. Roel Schrijen, conseiller économique, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 July 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-) represented by the following shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up:

- ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND FOUR HUNDRED (1,250,400 ordinary shares (the Ordinary Shares);
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class A shares (the Class A Shares),
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class B shares (the Class B Shares),
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class C shares (the Class C Shares),
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class D shares (the Class D Shares),
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class E shares (the Class E Shares),
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class F shares (the Class F Shares),
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class G shares (the Class G Shares),
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class H shares (the Class H Shares); and
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class I shares (the Class I Shares).
- each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

6.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 6.6), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.8 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

6.9 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.11 For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of September of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

16.5 In the event of a dividend distribution, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then;

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I shares, then if no Class I shares are in existence, Class H shares and in such continuation).

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on March 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

Foresight European Solar Fund L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND FOUR HUNDRED (1,250,400) ordinary shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class A shares, 194,400 class B shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class C shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class D shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class E shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class F shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class G shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class H shares and ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class I shares, in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-).

The amount of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

a.) Mr. Cliff Langford, born on 28 March 1957 in London, United Kingdom, residing professionally at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

b.) Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour d'août,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Foresight Luxembourg European Fund L.P., un partnership de droit de Jersey, Royaume Uni, ayant son siège social au PO Box 1075, Elizabeth House 9, Castle Street, St. Helier, Jersey et enregistré sous le numéro 1048,

représentée par M. Roel Schrijen, conseiller économique, avec adresse professionnelle au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l." (ciaprès la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever

de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-) représenté par les parts sociales suivantes sous forme nominative ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées:

- UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENTS (1.250.400) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") et
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");

chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

6.6. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes de parts sociales, ces rachats et annulation de parts sociales devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe I).

6.7. Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre indiqué à l'article 6.6), cette classe de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chacune des parts sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.8. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation par le nombre de parts sociales existant dans la classe de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

6.9. Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des associés, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.

6.10. Suite au rachat et à l'annulation des parts sociales d'une classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Classe Sociale sera due et payable par la Société.

6.11. Dans le cadre de l'article 6, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une Comptes distribution de dividendes conformément au Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que: $AA = (NP+P+CR)-(L+LR)$ ou $AA = \text{Montant Disponible}$ NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés) P = toute réserve librement distribuable CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe de parts sociales à annuler L = pertes (en ce compris les pertes reportées) LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Classe de parts sociales concernées.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de septembre à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuée aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.5 En cas de distribution de dividende, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

- (i) un montant égal 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales indépendamment de leur classe;
- (ii) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux associés de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de classe I, et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe H et ainsi de suite).

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 mars 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Foresight European Solar Fund L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENTS (1.250.400) parts sociales ordinaires, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe A, CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe B, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe C, CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe D, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe E, CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe F, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe G, CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe I, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-).

Le montant de trente mille euros (EUR 30.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:

a.) M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume Uni, résidant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

b.) Mr. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays Bas, résidant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Roel Schrijen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 août 2010. LAC / 2010 / 34813. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010109872/696.

(100124535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Chifra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.279.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société CHIFRA S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 5 juillet 2010.

Sixième résolution:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs Francesca Docchio et Franco Molteni ainsi que du commissaire aux comptes Julien Nicaud jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Elle décide en outre de remplacer l'administrateur Monsieur Marco Sterzi par Monsieur Xavier Mangiullo,

Le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit :

Administrateurs:

- Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France, avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Francesca Docchio, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie, avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Franco Molteni, né le 26 juillet 1942 à Como, Italie, avec adresse au 1 Via Luigi Agliati, I-22100 Como, Italie

Commissaire aux comptes:

- Julien Nicaud, né le 04 juin 1981 à Metz, France, avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.
Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Francesca Docchio
Administrateur

Référence de publication: 2010108097/27.

(100121244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

«MARC MICHELS ARCHITECTES», société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3588 Dudelange, 1, rue de Lauenburg.

R.C.S. Luxembourg B 138.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107605/10.

(100121258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

UTCA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2010

Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Sandrine ANTONELLI et de Madame Claudine BOULAI N viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Sandrine ANTONELLI et de Madame Claudine BOULAIN sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008 :

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite A l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

UTCA FINANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010107294/30.

(100121341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'associé unique de Belval Plaza I Apartments S.à r.l. a pris la résolution de transférer le siège social de la société du 14, Porte de la France, L-4360 Esch-sur-Alzette au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza I Apartments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010106958/15.

(100121333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Belval Plaza I Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.932.

—
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'associé unique de Belval Plaza I Mall S.à r.l. a pris la résolution de transférer le siège social de la société du 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza I Mall S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010106959/15.

(100121334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 115.595.

—
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'associé unique de la société Belval Plaza I S.à r.l. a pris la résolution de transférer le siège social de la société du 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010106960/15.

(100121335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

GrandVes Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.631.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 août 2010

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit :

Conseil d'administration

MM. Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur et président.

Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010107855/24.

(100122245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.933.

—
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'associé unique de Belval Plaza II Apartments S.à r.l. a pris la résolution de transférer le siège social de la société du 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza II Apartments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010106961/15.

(100121336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

valentiny engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 152.540.

—
Im Jahre zweitausendzehn, am zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "valentiny engineering" (Identitätsnummer 2010 22 06 682), mit Sitz in L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 152.540, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 24. März 2010, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1092 vom 26. Mai 2010, statt.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Francois VALENTINY, Magister der Architektur, wohnhaft in Remerschen,

welcher Herrn Herbert BUCHBERGER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Frankeneck (Deutschland), zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Holger SIMON, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in St. Johann (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

1) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste ist von den Gesellschaftern sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet worden.

2) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten.

3) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

a) Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 4 der Satzung.

b) Abschaffung des zweiten Absatzes von Artikel 5 der Satzung und Abänderung des dritten Absatzes (neuen zweiten Absatzes) von Artikel 5 der Satzung.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 4 der Satzung abzuändern und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

"Der Zweck der Gesellschaft ist die Beratung, Planung, Berechnung, Überwachung und Leitung der Bauausführung aller Projekte die in den Beruf des konstruktiven und haustechnischen Ingenieurbereiches fallen."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst des zweiten Absatzes von Artikel 5 der Satzung abzuschaffen und den dritten Absatz (neuen zweiten Absatz) von Artikel 5 der Satzung abzuändern und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

"Die Aktien sind Namensaktien."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf achthundertfünfzig Euro (€ 850.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Niederkerschen, im Büro des unterzeichneten Notars. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben,

Gezeichnet: VALENTINY, BUCHBERGER, SIMON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2556. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Hinterlegung im Firmenregister.

Niederkerschen, den 30. Juli 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010106695/51.

(100119819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.934.

—
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'associé unique de Belval Plaza II Mall S.à r.l. a pris la résolution de transférer le siège social de la société du 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza II Mall S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010106962/15.

(100121337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 119.547.

—
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'associé de Belval Plaza II S.à r.l. a pris la résolution de transférer le siège social de la société du 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010106963/14.

(100121338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Marsil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.230.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2010

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Madame Catherine GUFFANTI démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008: Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

MARSIL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010107161/25.

(100121399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Belval Plaza Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 119.548.

—
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'associé unique de Belval Plaza Tower S.à r.l. a pris la résolution de transférer le siège social de la société du 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza Tower S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010106964/15.

(100121339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

CertAsig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.170.

—
Extrait des minutes des résolutions de l'actionnaire unique en date du 24 juin 2010:

- Le mandat de M.Noel McCormack, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- Le mandat de M.Nigel Williams, 97, Zollikerstrasse, 8702, Zollikon, Suisse, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- Le mandat de M.Andrew Sandor, 15, Na Prikope, 11000 Praha 1, République Tchèque, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- Le mandat de Mme Gabriella Huber, 107, Dufourstrasse, 8008 Zurich, Suisse, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- Le mandat de M.Ivan Vohlmuth, 49, Behounkova, 15800 Prague 13, République Tchèque, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- M.Willem Wynaendts, 12, chemin du Bornalet, 1066 Epalinges, Suisse, a été nommé administrateur de classe B avec effet au 24 juin 2010 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- M.James Julian Grindley, 3, Ludgate Square, EC4M 7AS, Londres, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de classe B avec effet au 24 juin 2010 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- M.Mihai Blajan, 52A, Str. George Calinescu, 011694 Bucarest, Roumanie, a été nommé administrateur de classe B avec effet au 24 juin 2010 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- M.Vetrovsky Michal, 1051/2A, Renoirova, 15200 Prague, République Tchèque, a été nommé administrateur de classe B avec effet au 24 juin 2010 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

- M.Rupert Villers, 37, Cambridge Street, SW1V 4PR, Londres, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de classe B avec effet au 24 juin 2010 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010106992/31.

(100121340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Ulysse Investissement II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.806.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) «Ulysse Investissement S.à r.l.», Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici représentée par Mme Florence GASET, ingénieur patrimonial, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 21 juillet 2010

2) «Compagnie Européenne de Gestion et de Participations», Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici représentée par Mme Florence GASET, ingénieur patrimonial, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 juillet 2010.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Ulysse Investissement II S.C.A.» (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (29.999) actions de classe A ordinaires («Actions Ordinaires de classe A»), par une (1) action de classe B de commandité («Action de Commandité de classe B») et mille (1.000) actions de classe C Carried Interest («Actions Carried Interest de classe C»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par «Ulysse Investissement S.à r.l.», prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

C. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par «Ulysse Investissement S.à r.l.», prénommée (dans cet acte le "Gérant").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par

courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le quinzième jour du mois de juin à 8h30, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 16. Les bénéfices distribuables et le boni de liquidation seront distribués comme suit:

- premièrement, en payant aux actionnaires de classe A, au pro rata du nombre de d'Actions de classe A détenues, un montant égal au montant apporté par chacun d'eux jusqu'à la date de distribution,

- deuxièmement, toute somme distribuable restante sera répartie comme suit:

(i) pour quatre-vingt pourcent (80%) aux détenteurs d'Actions de classe A, proportionnellement au nombre d'actions de classe A détenues par ces actionnaires commanditaires

(ii) pour vingt pourcent (20%) aux détenteurs d'Actions de classe C, proportionnellement au nombre d'actions de classe C détenues par ces actionnaires commanditaires.

F. Modifications des statuts

Art. 17. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

E. Loi applicable

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire

Actionnaires	nombre d'actions souscrites
1) «Ulysse Investissement S.à r.l.», prénommée;	1 action de commandité de classe B
2) «Compagnie Européenne de Gestion et de Participations», prénommée . . .	29.999 actions de Classe A 1.000 actions de Classe C

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de 2010.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011:

- «Alter Audit s.à r.l.», Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCS B 110675

- «IC Dom-Com s.à r.l.», Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCS B 133127

- «B.A. Domicili s.à r.l.», Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCS B 113135

2. Le siège social est fixé au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GASET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2010. Relation: EAC/2010/9549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010109370/224.

(100123850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Cafruta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 19.096.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 12 mai 2010

Est nommé Réviseur d'entreprises:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société CACTUS S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010107001/17.

(100121422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Imtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.429.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juillet 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE

- Madame Nicole THOMMES

- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107120/19.

(100121365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

New Europe Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.902.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juillet 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107185/18.

(100121366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Maggie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 5 août 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010107156/16.

(100121297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

E.C.M. Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 12B, rue de Munsbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.092.

—
L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien, né à Vila Real (Portugal) le 22 novembre 1972, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité.

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «E.C.M. Promotions S.à r.l.», avec siège social à L-6941 Niederanven, 12B, rue de Munsbach,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1092 du 30 novembre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 82.092.

L'associé unique a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique transfère le siège social vers L-7535 Mersch, 33, avenue de la Gare et en conséquence décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de confirmer le mandat de Monsieur Manuel PIRES COELHO en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Carla DOS SANTOS SILVA, comptable, née à Aradas/Aveiro (Portugal) le 18 février 1972, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité au poste de gérant.

La société est valablement représentée et engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.PIRES COELHO, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2010. DIE/2010/7136. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 4 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010107807/38.

(100122261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Coral Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.989.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 7 avril 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Coral Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010107772/20.

(100121471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Klépierre Météores, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.973.

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Klépierre Météores, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89 973, existante suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire

de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 décembre 2002, numéro 1798 (la «Société Absorbée»). Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 4 septembre 2007 par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 décembre 2007, numéro 2964.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Frédérique DAVISTER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. -Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour:

1. Reconnaissance et approbation du projet de fusion et de la fusion avec Klépierre Luxembourg S.A.;
2. Effectivité de la fusion et conséquences;
3. Liquidation sans dissolution de la Société Absorbée;
4. Décharge donnée aux administrateurs de la Société Absorbée; et,
5. Divers.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction de la convocation d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, représentant l'entière du capital social de la Société Absorbée, déclare et reconnaît avoir pris connaissance des documents suivants (les «Documents de Fusion»):

- le projet de fusion, adopté en vertu des résolutions des conseils d'administration de la Société Absorbée en date du 10 juin 2010 et de Klépierre Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127 398 (la «Société Absorbante»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 juin 2010, numéro 1331 (the «Projet de Fusion»);

- les comptes intermédiaires au 31 mars 2010 de la Société Absorbée; et

- les comptes intermédiaires au 31 mars 2010 de la Société Absorbante.

L'assemblée décide d'approuver la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, cette dernière étant une filiale à 100% de la Société Absorbante, en vertu des dispositions du Projet de Fusion et d'approuver les Documents de la Fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée décide qu'en vertu du Projet de Fusion, depuis le 30 juin 2010, toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée sont considérées des points de vue comptable et fiscal, comme étant entreprises par la Société Absorbante.

L'assemblée décide que, suite à la résolution ci-avant et à celle prise par la Société Absorbante en date de ce jour, la fusion est effective entre les Société Absorbante et Société Absorbée à la date de la présente assemblée (la «Date Effective»).

L'assemblée constate dès lors que l'intégralité du patrimoine de la Société Absorbée est transférée à la Société Absorbante, tant activement que passivement, à la Date Effective.

Troisième résolution

L'assemblée constate que suite aux décisions concordantes des deux sociétés qui participent à la fusion et en application de l'article 274 de la Loi, la Société Absorbée est dissoute sans liquidation et cesse d'exister à partir du 30 juillet 2010.

Quatrième résolution

Sur base des comptes intérimaires au 31 mars 2010, l'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la Date Effective:

- la société Cosafin S.A.,
- Messieurs Joseph Winandy,
- Laurent Morel, et
- Jean-Michel Gault.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par la présente l'existence du Projet de Fusion et de tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société Absorbée par la fusion projetée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et au bureau, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant et le bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 34250. Relation: LAC/2010/34250. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107138/87.

(100121079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Albatros Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.043.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 mai 2010

En date du 5 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- D'acter les démissions de Monsieur Michael Coomber, Devonshire Square 9, GBEC2M Londres, en date du 14 octobre 2009, et de Monsieur Pierre Delandmeter, rue du Saint Esprit 7, L-1475 Luxembourg, en date du 26 avril 2010.
- De renouveler les mandats de Messieurs Bruno Gausson, Hans-Wilem Van Tuyll Van Serooskerken, Paul de Pourtales, Marc Bailey, Nicholas Stephens en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2011.
- De renouveler le mandat d'Ernst & Young en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2011.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALBATROS PERFORMANCE

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2010108076/21.

(100121227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Northern Digital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.721.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010107180/13.

(100120798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 402.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.059.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 28 July 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.059, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 896 of 11 April 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen dated 6 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1003 of 12 May 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR410,625 (four hundred ten thousand six hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR8,000 (eight thousand euro) to an amount of EUR402,625 (four hundred two thousand six hundred and twenty-five euro) by the cancellation of 64 (sixty-four) shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR410,625 (four hundred ten thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 3,285 (three thousand two hundred and eighty-five) shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR8,000 (eight thousand euro) to an amount of EUR402,625 (four hundred two thousand six hundred and twenty-five euro), represented by 3,221 (three thousand two hundred and twenty-one) shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 64 (sixtyfour) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twentyfive euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR8,000 (eight thousand euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 3,221 (three thousand two hundred and twenty-one) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR402,625 (four hundred two thousand six hundred and twenty-five euro), represented by 3,221 (three thousand two hundred and twenty-one) shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 juillet 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.059, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 896 du 11 avril 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen du 6 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1003 du 12 mai 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR410.625 (quatre cent dix mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR8.000 (huit mille euros) à un montant de EUR402.625 (quatre cent deux mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 64 (soixante-quatre) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR410.625 (quatre cent dix mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 3.285 (trois mille deux cent quarantevingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR8.000 (huit mille euros) à un montant de EUR402.625 (quatre cent deux mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 3.221 (trois mille deux cent vingt et une) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 64 (soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR8.000 (huit mille euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 3.221 (trois mille deux cent vingt et une) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR402.625 (quatre cent deux mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 3.221 (trois mille deux cent vingt et une) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2010. LAC/2010/34240. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107152/111.

(100121153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Oedipus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.138.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 juillet 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107193/18.

(100121367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Captiva Capital (Luxembourg) Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.884.

—
Extrait relatif aux décisions des associés de la Société

En date du 29 Juin 2010, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut en tant que commissaire de la société avec effet au 29 Juin 2010;
- d'accepter la démission de Frédéric Barzin en tant que commissaire de la société avec effet au 29 Juin 2010
- de nommer Gilles Suzanne, ayant pour adresse 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire de la société, avec effet au 29 Juin 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Dominique Bernier, ayant pour adresse, 115 rue Réaumur, F-75002 Paris France, en tant que commissaire de la société, avec effet au 29 Juin 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010108090/20.

(100121140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Parkridge EBC Central Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.938.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 27 juillet 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 27 Juillet 2010 que:

1. Les gérants suivants ont démissionné avec effet au 27 Juillet 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants avec effet au 28 Juillet 2010:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 Juillet 1975 à Rocourt, Belgique, résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

3. Le siège de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 28 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 Août 2010.

Référence de publication: 2010107209/19.
(100121082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Pajo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 64.466.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 29 juillet 2010 à 10.00 Heures

Veillez noter que l'orthographe correct du patronyme de Monsieur Alexis Kamarowsky (se termine par y en lieu et place de i), veuillez également prendre note que Monsieur Federigo Cannizzaro s'appelle désormais Federigo Cannizzaro di Belmontino et que l'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Marc Debaty se situe désormais au 7 val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, né le 10.04.1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne) ayant pour adresse professionnelle 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12.09.1964 à La Spezia (Italie) Directeur de société ayant pour adresse professionnelle 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, né le 11.03.1966 à Rocourt (Belgique) Directeur de société, ayant pour adresse professionnelle 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 40.312.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010107215/28.

(100120834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Papiers Invest (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.976.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2010

L'Assemblée accepte, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010107218/16.

(100121065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Parkridge C.E.R. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.663.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 27 juillet 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 27 juillet 2010 que:

1. Les gérants suivants ont démissionné avec effet au 27 juillet 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Alan STAINFORTH, demeurant au 31 A, Aspen House, Church Street, GB-LE15 8QT Braunston, Rutland;

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants avec effet au 28 juillet 2010:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 juillet 1975 à Rocourt, Belgique, résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 Août 1975 à Liège, Belgique, résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- Madame Séverine DESNOS, née le 17 Avril 1973 à Fiers, France, résidant au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg
- Monsieur Davis CLEMENTS, né le 30 Mars 1952 à Kenilworth, Royaume Unis, résidant Dickens Heath Village Centre, Solihull, B90 1UB, Royaume Uni

3. Le siège de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 28 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 05 Août 2010.

Référence de publication: 2010107220/28.

(100120913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.032.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique le 26 juillet 2010

En date du 26 juillet 2010, l'Associé Unique de Atlantic Iron S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Jerome Pauchot en qualité de gérant B de la Société avec effet au 26 juillet 2010;
- De nommer Madame Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz, France, résidant professionnellement à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant B de la société avec effet au 26 juillet 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.
- De révoquer Madame Robyn Maree Storer en qualité de gérant A de la Société avec effet au 26 juillet 2010;
- De nommer Monsieur Andre Simao Osorio de Barros, né le 17 février 1973 à Belo Horizonte / MG, Brésil, résidant professionnellement à Avenida Alvares Cabral 1777, 7a Andar, Lourdes, Belo Horizonte / MG, 30170-001, Brésil, comme gérant A de la société avec effet au 26 juillet 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B.
- De révoquer Monsieur Gordon Leonard Toll en qualité de gérant A de la Société avec effet au 26 juillet 2010;
- De nommer Monsieur Antonio Rigotto, né le 12 septembre 1944 1970 à Belo Horizonte / MG, Brésil, résidant professionnellement à Avenida Alvares Cabral 1777, 7a Andar, Lourdes, Belo Horizonte / MG, 30170-001, Brésil, comme gérant A de la société avec effet au 26 juillet 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010108067/26.

(100121407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Partimmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.262.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 juillet 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107222/18.

(100121368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Pecunia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.260.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 juillet 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean HOFFMANN
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Référence de publication: 2010107224/17.

(100121369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Angerbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.282.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.531.

—
Extrait des résolutions des associés du 21 juillet 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A avec effet au 21 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

2. Mr. Philip Gittins, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 21 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour Angerbach S.à.r.l.

Mr Costas Constantinides / Mr Russell Perchard

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2010108063/19.

(100121279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Quanstrom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.899.

—
EXTRAIT

En date du 26 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2010.

Par conséquent, il convient de noter que l'adresse professionnelle de Wim Rits et Ivo Hemelraad, gérants, ainsi que de l'associé Trahern Capital S.à r.l. est désormais 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107230/16.

(100121294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.416.

—
In the year two thousand ten, on the twenty second of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Reckitt Benckiser Investments (No 8) S.à r.l., (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, in course of registration with RCS Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 15, 2010, not yet published.

The meeting is opened at 3 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoï, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of 4,900,000.- EUR (four million nine hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of 100,000.- EUR (one hundred thousand euros) to 5,000,000.- EUR (five million euros) by the issue of 49,000 (forty nine thousand) new shares having a par value of 100.- EUR (one hundred euros) each, by contribution in cash - Intervention, subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 4,900,000.- EUR (four million nine hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of 100,000.- EUR (one hundred thousand euros) to 5,000,000.- EUR (five million euros) by the issue of 49,000 (forty nine thousand) new shares having a par value of 100.- EUR (one hundred euros) each, by contribution in cash.

After having stated that the existing sole shareholder has waived its preferential subscription right, the meeting resolves to admit to the subscription of the new shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Reckitt Benckiser Investments (No 9) S.à r.l., with registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, in course of registration with RCS Luxembourg, here represented by Catherine Dessoï, "avocat à la cour", residing at

L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe the 49,000 (forty nine thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 4,900,000.- EUR (four million nine hundred thousand euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution:

The meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 5,000,000.- (five million euros) divided into 50,000 (fifty thousand) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.30 am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Reckitt Benckiser Investments (No 8) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 15 juillet 2010, non encore publié, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'assemblée est ouverte à 15 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 4.900.000.- EUR (quatre millions neuf cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 100.000.- EUR (cent mille Euros) au montant de 5.000.000.- EUR (cinq millions d'Euros) par l'émission de 49.000 (quarante-neuf mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune, par apport en numéraire.- Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4.900.000.- EUR (quatre millions neuf cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 100.000.- EUR (cent mille Euros) au montant de 5.000.000.- EUR (cinq millions d'Euros) par l'émission de 49.000 (quarante-neuf mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune, par apport en numéraire.

Après avoir pris acte de la renonciation, par l'unique associé existant, à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'admettre à la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Reckitt Benckiser Investments (No 9) S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, en cours d'inscription au RCS Luxembourg, ici représentée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

a déclaré souscrire les 49.000 (quarante-neuf mille) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 4.900.000.- EUR (quatre millions neuf cent mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 5.000.000.- EUR (cinq millions d'Euros) divisé en 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33413. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010107233/111.

(100120735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Matériaux de Construction Nic. Wilwert et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.156.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 05/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107606/10.

(100120728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Restate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.390.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 juillet 2010 a accepté la démission de Messieurs Sébastien Gravière et de Monsieur Michaël Zianveni de leurs mandats d'administrateurs.

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs sortants,

- Monsieur Gérald Job, né à Verviers, Belgique, le 12 juin 1981 et domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18 rue de l'Eau;

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon, Belgique, le 28 octobre 1961 et domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18 rue de l'Eau.

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE

- Monsieur Gérald JOB

- Madame Nicole THOMMES

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107236/25.

(100121447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Springfalls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.469.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 5 août 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010107246/15.

(100121298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Sauk Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.602.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010107251/14.

(100121089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.571.

—
Extrait relatif aux décisions des associés de la Société

En date du 30 Juin 2010, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut en tant que commissaire de la société avec effet au 30 Juin 2010;
- d'accepter la démission de Frederic Barzin en tant que commissaire de la société avec effet au 30 Juin 2010
- de nommer Gilles Suzanne, ayant pour adresse 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire de la société, avec effet au 30 Juin 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Dominique Bernier, ayant pour adresse, 115 rue Réaumur, F-75002 Paris France, en tant que commissaire de la société, avec effet au 30 Juin 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010108091/20.

(100121161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Velvett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 152.470.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 5 août 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010107298/15.

(100121299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Vintage Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.011.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010107299/13.

(100120799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

F.M.M.C. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 84, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.649.

—
Assemblée générale extraordinaire du 30/06/2010

L'an deux mille dix, le trente juin

1. Monsieur Marinheiro Da Conceição Carlos Manuel, gérant administratif, né à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), le 23 février 1967, demeurant à L-3655 Kayl, 1, rue Michel Meylender,

associé unique de la société à responsabilité limitée F.M.M.C. S.à.r.l., ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 84, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 janvier 2008

a constitué une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Démission de la gérante technique:

1. Monsieur Marinheiro Da Conceição Carlos Manuel, gérant administratif, né à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), le 23 février 1967, demeurant à L-3655 Kayl, 1, rue Michel Meylender, associé unique de la société à responsabilité limitée F.M.M.C. S.à.r.l. accepte la démission de la gérante technique. Madame Gomes Salgueiro Monica Sofia, serveuse, née à Braga (Portugal), le 5 mai 1978, demeurant à F-57710 Tressange, 16 Bir-Hakeim

Nomination d'une nouveau gérant technique:

2. Monsieur Marinheiro Da Conceição Carlos Manuel, gérant administratif, né à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), le 23 février 1967, demeurant à L-3655 Kayl, 1, rue Michel Meylender, est nommé gérant technique,

3. La société est engagée en toute circonstance par la signature du gérant.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 30/06/2010.

Monsieur Marinheiro Da Conceição Carlos Manuel/
Madame Gomes Salgueiro Monica Sofia.

Référence de publication: 2010108114/26.

(100120919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Snack Ishtar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 51, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.707.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Farid SOMO SHAMANA, aide cuisinier, né à Zakho (Irak), le 10 avril 1978, demeurant à L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
SNACK ISHTAR S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Schifflange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Farid SOMO SHAMANA, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Farid SOMO SHAMANA, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-3850 Schifflange, 51, avenue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à le comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Somo Shamana, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9277. Reçu soixante-douze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107268/70.

(100121213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.053.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale annuelle du 04 juin 2010

Il résulte de l'Assemblée générale annuelle du 04 juin 2010 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Alex Schmitt, né le 24 mars 1953 à Luxembourg (L),
demeurant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg,
- Monsieur Marco Nocchi, né le 02 mai 1964 à Viareggio, Lucca (Italy),
demeurant au 5, Viale dei Mille à I-20121 Milan (Italy)

Administrateur de catégorie B:

- Athena Consulting S.A., société anonyme,
avec siège social au 9, Parc Syrdall à L-5365 Münsbach,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous B 76224,
- Monsieur Dominique Ransquin, né le 04 septembre 1951 à Namur (Belgique),
demeurant au 25, rue de Remich à L-5250 Sandweiler.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- Mazars, société anonyme,
avec siège social au, 10A rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous B 56248.

Certifié sincère et conforme

Pour Athena Private Equity S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108066/29.

(100121116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Etoile Ebene S.C.I., Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3501 Dudelange, 4, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg E 4.325.

—
STATUTS

Les soussignés:

1. Monsieur Jean, Marc, Joseph, François LAHAYE, employé, demeurant à L-3501 Dudelange, 4 rue Aloyse Kayser, Grand-Duché de Luxembourg

2. Madame Fadma AIT AHMED - LAHAYE, employée, demeurant à L-3501 Dudelange, 4 rue Aloyse Kayser, Grand-Duché de Luxembourg

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils constituent entre eux comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de Etoile Ebene S.d., société civile immobilière.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la vente et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La durée de la société est illimitée; elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 19 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la Société.

Titre II- Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à mille EUR (9.000,00 €) représenté par neuf cent (900) parts d'intérêt de dix EUR (10,00 €) chacune. Ces parts d'intérêt sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean Marc LAHAYE, prénommé six cent parts	600
2) Madame Fadma AIT AHMED -LAHAYE, prénommée trois cent parts	300
Total: neuf cent parts	900

Libération

Les parts d'intérêt ont été intégralement libérées par les associés.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 6.

a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts entre associés s'opérera, conformément à l'article 1690 du Code civil, par un acte authentique ou sous seing privé.

b) Les parts sont incessibles à des tiers, ni par vente, ni par donation, sauf l'accord de tous les associés.

Art. 7. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 9. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés. Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés. De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par la gérance.

Titre III.- Administration de la société

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat et détermine leurs pouvoirs. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé-gérant, il sera pourvu à son remplacement par les associés décidant à la même majorité que pour la nomination des associés-gérants.

Art. 12. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement. Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour. Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV.- Exercice social

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Titre V.- Réunion des associés

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 16. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nue-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier. Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations. Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Jean, Marc, Joseph, François LAHAYE, employé, demeurant à L-3501 Dudelange, 4 rue Aloyse Kayser;
2. Madame Fadma AIT AHMED - LAHAYE, employée, demeurant à L-3501 Dudelange, 4 rue Aloyse Kayser.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants. En ce qui concerne les affaires de gestion courante de la société ou des actifs gérés par la société, la société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

Fait en double à Dudelange, le 03 août 2010 .

Signatures.

Référence de publication: 2010107391/120.

(100120324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Capital Target Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.470.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

1. La clôture de la liquidation de la société a été prononcée le 5 juillet 2010;
2. Les livres et documents de la société liquidée seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société sis 16, Boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Pour la société CAPITAL TARGET EUROPE S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010107517/14.

(100121164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.370.250,00.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 9.529.

EXTRAIT

1. Le nombre de parts sociales détenues par DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l. est erroné et doit se lire comme suit: "297.480".

2. En date du 3 janvier 2005, DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l. a transféré 297.480 parts sociales à DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2984 Contern, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.005, de façon à ce que les parts sociales dans la Société sont réparties de la façon suivante:

- DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l. détient 297.480 parts sociales de la Société
- DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l. détient 1 part sociale de la Société

3. En date du 1 septembre 2008, l'assemblée générale des associés de la Société a prolongé le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers jusqu'au 31 décembre 2008.

4. En date du 12 novembre 2009, l'assemblée générale des associés de la Société a prolongé le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers jusqu'au 31 décembre 2009.

5. En date du 12 novembre 2009, l'assemblée générale des associés de la Société a modifié les mandats de gérant de Paul Steffes et de Christophe Englebert de façon à être de durée indéterminée.

6. M. Pierre Kreitz a démissionné en tant que gérant et délégué à la gestion journalière le 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010107524/28.

(100120993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

IPN Unternehmensberatung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.033.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2008 (Rectificatif au dépôt du bilan 2008 déposé le 25.11.2009 N° L090180557.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107571/12.

(100120795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.604.

Le Bilan au 31 Mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/8/2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010107612/14.

(100121038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Novapol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107617/10.

(100121253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Aphilion SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.962.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 octobre 2009

En date du 15 octobre 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats de Messieurs Nico Goethals, Jan Holvoet et Pierre Carras en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2010.
- D'acter la nomination de KPMG Audit, 9 allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises avec effet au 23 mai 2008 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour APHILION SIF

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2010108064/18.

(100121234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

VP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.730.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.936.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

VP SECURITIES A/S, a joint stock company established under the laws of Denmark having its registered office at Weidekampsgade 14 - P.O. Box 4040, DK-2300 Copenhagen S, Denmark, registered with the Danish Register of Commerce under registration number 21599336,

here represented by Me Laetitia BORUCKI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of VP Lux S.à r.l., having its registered office at 43, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B138.936, incorporated on 25 April 2008 by deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, published in the Memorial C of June 19, 2008, number 1523 (the Company). The articles of association of the Company have been changed for the last time by deed of the said notary Paul FRIEDERS dated 17 December 2008, published in the Memorial C of February 9, 2009, number 279.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-), so as to raise it from its present amount of seven hundred thirty thousand Euros (EUR 730,000.-) to two million seven hundred thirty thousand Euros (EUR 2,730,000.-), by the issuance of two thousand (2,000) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each (the Shares).

Subscription - Payment

Thereupon, VP SECURITIES A/S, prenamed, here represented as stated above, has declared to subscribe for all of the Shares.

The two thousand (2,000) Shares have been fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-), so that the amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company (all other provisions of article 6 remaining unchanged) so to read as follows:

“The corporate capital is fixed at two million seven hundred thirty thousand Euros (EUR 2,730,000.-), represented by two thousand seven hundred thirty (2,730) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.”

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

VP SECURITIES A/S, une société anonyme constituée sous le droit danois, ayant son siège social à Weidekampsgade 14 - P.O. Box 4040, DK-2300, Copenhague S, Danemark, immatriculée auprès du Registre des Sociétés danois sous le numéro d'immatriculation 21599336,

ici représentée par Maître Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de VP Lux S.à r.l., ayant son siège social au 43, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.936, constituée le 25 avril 2008 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 19 juin 2008, numéro 1523 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Frieders le 17 décembre 2008, publié au Mémorial C du 9 février 2009, numéro 279.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de sept cent trente mille euros (EUR 730.000,-) à deux millions sept cent trente mille Euros (EUR 2.730.000,-), par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune (les "Parts Sociales").

Souscription - Paiement

Par conséquent, VP SECURITIES A/S, prénommée, ci-dessus représentée, a déclaré souscrire à toutes les Parts Sociales.

Les deux mille (2.000) Parts Sociales ont été entièrement payées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) de sorte que ce montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) est à présent disponible pour la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société, (le reste du contenu de l'article 6 restant inchangé), qui doit désormais être lu comme suit'

"Le capital social de la Société est fixé à deux millions sept cent trente mille Euros (EUR 2.730.000,-), représenté par deux mille sept cent trente (2.730) parts sociales d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BORUCKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. LAC/2010/33917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010107304/104.

(100120624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Amuco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107744/9.

(100122088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Naftofina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 13, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.622.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'Assemblée Générale (ci-après "l'Assemblée") tenue par les actionnaires de la Société (les Actionnaires) en date du 24 juin 2010 que les Actionnaires décident de clôturer la liquidation avec effet au jour de la précitée Assemblée.

Par conséquent, les Actionnaires déclarent:

- que tous les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pour une durée de 5 ans au siège de la société Naftomar Shipping and Trading Co. Ltd, c'est-à-dire au 243, C. Karamanli Ave. 166 73 Voula Athens Greece.
- qu'ils s'engagent à payer toutes les dettes et autres engagements connus de la Société tels qu'apparaissant dans la situation de clôture de liquidation de la Société en date du 24 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vikash Bhoobun.

Référence de publication: 2010107618/17.

(100121155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Nogra S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107619/10.

(100121247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Options Conseil sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3373 Leudelange, 8, Domaine Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 144.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010107621/13.

(100120918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.
